



Belgische Bijenteeltfederatie Fédération apicole Belge

Madame Julie D'Have,
SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement

Madame D'Have

La Fédération Apicole Belge représente 3231 apiculteurs wallons et bruxellois, 70 % de la filière apicole! Nous nous étonnons de ce projet 2026-2028, alors qu'une **Stratégie nationale en faveur des pollinisateurs 2021-2030** a été élaboré comprenant des objectifs clairs ciblés et un suivi de la mise en œuvre avec rapports d'évaluation (Copie jointe de ce document)

Le plan proposé ne revient nullement sur la stratégie définie. La structure est différente et ce plan ne fait ni le point sur les résultats depuis 2021, ni sur les actions encore à mener d'ici à 2030. Ce dernier plan est par ailleurs largement lacunaire par rapport aux priorités (protection des habitats, agriculture plus respectueuse de la biodiversité, bonnes pratiques apicoles, etc)

Qu'en est-il de la **Stratégie nationale en faveur des pollinisateurs 2021-2030**?

Le **Plan fédéral pour les pollinisateurs 2026-2028** efface-t-il ce premier travail ?

Comme le souligne le Plan fédéral, les abeilles sont essentielles à notre écosystème et à la biodiversité. Elles ne produisent aucune pollution et assurent un service de pollinisation vital pour près de 90 % des plantes sauvages à fleurs ainsi que pour la sécurité alimentaire humaine. En Belgique, cette contribution est estimée à une valeur de **251,6 millions d'euros** pour la production de plantes liées à l'alimentation humaine.

L'abeille fournit des produits dont les bienfaits pour la santé humaine sont reconnus et valorisés :

- **75 % des fruits et légumes de notre alimentation**
- **Le miel**, indispensable à la consommation.
- **La gelée royale**, utilisée en complément alimentaire pour sa richesse en vitamines et minéraux.
- **La propolis**, appréciée pour ses propriétés antimicrobiennes et son soutien immunitaire.

Malgré ce rôle crucial, les apiculteurs belges font face à des défis majeurs, notamment une mortalité hivernale préoccupante qui a atteint **34,4 % en 2024 (Statistiques publiés AFSCA)**. Le Plan fédéral reconnaît que l'élevage des abeilles est une activité agricole à part entière et que la poursuite de l'action fédérale est essentielle.

En tant que citoyen(ne) soucieux(se) de la préservation de notre biodiversité et de notre sécurité alimentaire, nous voulons attirer votre attention sur la nécessité de soutenir plus concrètement le secteur apicole belge. Comme pour les agriculteurs, l'âge moyen des apiculteurs a tendance à augmenter. Pour rajeunir la population de nos producteurs, ce qui est un objectif européen, une mesure fiscale forte permettrait de rendre cette activité davantage attractive : **la réduction du taux de TVA applicable aux abeilles et au secteur apicole avec mise en œuvre de l'article 57 de l'Union européenne**

La TVA appliquée aux abeilles et essaims est de 21% selon l'arrêté royal n° 20 du 20 juillet 1970. L'**article 57** (et les directives associées) de l'Union européenne permet aux États membres d'appliquer des taux de TVA réduits pour des biens et services favorisant la protection de l'environnement et de la santé. Une baisse de la TVA sur l'achat d'essaims, de reines et de matériel apicole constituerait un levier économique majeur pour encourager la professionnalisation et la résilience du secteur, tout en s'alignant sur les objectifs du Green Deal européen, déjà appliqué en France!

FAB-BBF – 457740327 -- Rue Mont Plaisir 26 1430 Rebecq Belgique web@fab-bbf.be

Prés./Voors. : E. Keppens Marescaux eliane.keppens26@gmail.com

VP/VV Secr. : S. Renaux renaux.sebastien.28@gmail.com

Très./The. : R Jacobs jacobsroland@hotmail.com



Belgische Bijenteeltfederatie Fédération apicole Belge

Les frelons asiatiques sont une calamité pour toute la population belge, le danger est partout. Dans les plaines de jeux enfantines, les haies, les pistes cyclables au printemps, dans les vergers, et les potagers lors de cueillettes, dans les ruchers partout le risque est présent pour la santé publique. La nécessité de combattre cet espèce invasive qui se nourrit de tous les insectes devient un enjeu national pour les pouvoirs fédéral et régional. **L'avenir de tous les insectes en dépend.**

Nous vous demandons donc d'examiner, en concertation avec les autorités compétentes, la possibilité d'intégrer cette révision fiscale et la lutte anti-frelons dans les actions de soutien aux pollinisateurs. **Soutenir l'abeille, c'est investir dans l'alimentation et la santé humaine et la résilience de notre environnement.**

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette proposition et reste à votre disposition pour tout échange complémentaire et nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Eliane Keppens-Marescaux

Présidente

FAB-BBF – 457740327 -- Rue Mont Plaisir 26 1430 Rebecq Belgique web@fab-bbf.be

Prés./Voors. : E. Keppens Marescaux eliane.keppens26@gmail.com

VP/VV Secr. : S. Renaux renaux.sebastien.28@gmail.com

Très./The. : R Jacobs jacobsroland@hotmail.com